

LA PAROLE

JOURNAL HEBDOMADAIRE

LE NUMERO CINQ SOUS

Embaumeurs diplômés
135, rue Hériot — Téléphone 211
DRUMMOND TAXI, INC.
Bouchard & Milot
PROPRIETAIRES
Entrepreneurs de Pompes
Funèbres
135, rue Hériot — Téléphone 211

DRUMMOND TAXI, INC.

Tél. 211 135 Hériot

Directeur: P.-E. RHOIX.

NOTES DE CARNET

C'est une semaine historique que nous traversons.

De toutes les sections de l'Empire nous arrivent des personnages de marque et les regards du monde civilisé se tournent vers le Dominion canadien.

Aujourd'hui, les membres de l'imposante délégation se mettront à la tâche dans le but de résoudre les problèmes épineux qui leur sont soumis.

Il est encore difficile de prévoir quel sera le résultat des grandes assises dont notre capitale est le théâtre. Mais il y a lieu d'espérer que cette conférence apportera un soulagement au malaise économique dont nous souffrons.

Pour leur part, les délégués anglais sont remplis d'espoir et ne cachent pas leur optimisme. C'est un heureux présage.

Dans tous les cas, comme le fait remarquer un haut fonctionnaire fédéral: « Jamais conférence n'a été préparée avec plus de soin. »

C'est une phrase pleine de promesses.

Un navire partira de port Churchill, prochainement, avec un cargaison de blé. On prévoit quelques autres expéditions d'ici à l'automne. L'année dernière on a réussi le chargement de deux navires. Pour une entreprise qui a coûté plus de cinquante millions de dollars, c'est encourageant.

La canalisation du Saint-Laurent et le harnachement des pouvoirs hydrauliques situés sur le parcours de ce même fleuve est une des questions dont on cause fort, dans le public, depuis quelques jours.

Et l'on regrette partout que la province de Québec ne soit pas consultée sur une affaire de si grande envergure.

On dit que la crise présente et les nombreuses faillites de banques aux Etats-Unis ont créé chez nos voisins un esprit tout nouveau.

On n'y spéculé plus, on n'y fait même plus de placements, et on enferme ses fonds, comme le font nos arrière-grands-pères, dans le fond des placards.

Cette pratique, paraît-il, a même traversé la frontière.

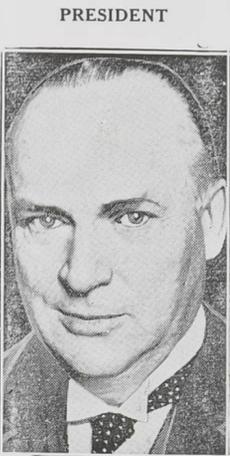
C'est une coutume trop vieillotte et qui n'aura certainement pas pour effet d'enrayer la crise.

Nos gens ne devraient pas abandonner l'habitude de faire rendre à leurs épargnes un intérêt qui leur est dû et qu'ils méritent.

On rencontre des gens malhonnêtes dont il faut se défier, mais avec de la prudence, on peut faire encore des placements avantageux et de tout repos.

On affirme que la canalisation du Saint-Laurent coûtera tant de millions. Mais si l'on veut bien se rappeler l'entreprise du chemin de fer transcontinental, du nouveau pont de Montréal et autres, il faut escompter qu'en définitive on devra multiplier le montant par deux ou peut-être par trois.

S. E. Mgr Brunault préside dimanche la bénédiction d'un Calvaire à la Tour des Martyrs de St-Célestin



Le très honorable Richard Bedford Bennett, premier ministre du Canada, qui présidera les délibérations à la Conférence impériale.

Un programme intéressant. — Deux pèlerinages au sanctuaire. — Sermon de circonstance par M. l'abbé Vincent. — La fête de Sainte Anne sera célébrée avec beaucoup d'éclat.

Une inoubliable journée religieuse vient de se passer à la Tour des Martyrs de St-Célestin. Annoncée depuis longtemps, cette fête de dimanche dernier a remporté un succès à peine atténué par le désagrément de la pluie sur la fin de l'après-midi.

L'article principal du programme religieux de la journée était sans doute la bénédiction du Calvaire, dont le Sanctuaire par M. le curé Henri Vincent, de St-Jean-Baptiste d'Arctic, R.I., Etats-Unis. Mais toute la journée, à partir de 6 heures le matin, jusque tard dans l'après-midi, les fidèles accourus de toutes parts et au nombre de pas moins de 3000, ont eu des occasions de satisfaire leur dévotion.

Deux pèlerinages, l'un de Warwick, et l'autre des Trois-Rivières ont coincidé ici avec la célébration du jour.

Les pèlerins des Trois-Rivières ont eu leur messe, dite par l'abbé Arthur Girard, dans la vieille Tour, à 7 heures. Ceux de Warwick ont eu la leur dite par l'abbé Albert Dumais à 9.30 heures, au même endroit.

Les deux groupes réunis ont entendu un premier sermon à 11 heures, et un second à 1.30 heures.

Après la messe, M. l'abbé Vincent a dit une messe basse sur le calvaire, au pied de la Croix du Christ.

A cette messe assistait une foule de pas moins de 3000 personnes de Saint-Célestin et de toute la région.

Après la messe, M. le Directeur du pèlerinage, M. l'abbé Vincent, a prononcé des prières de la reconnaissance des Gardiens du Sanctuaire désormais propriétaires de ce magnifique Calvaire, un don de \$3400.00.

Le très vénérable vint parler ensuite. Il déclara devant l'auditoire son geste de générosité. « Je voulais faire ce cadeau au Sanctuaire de cette paroisse où se sont écoulées mon enfance et ma jeunesse. J'aurais préféré que le nom du donateur restât dans le secret. La gauche ne doit-elle pas ignorer ce que donne la droite? »

Néanmoins, puisqu'un nom doit être publié, je me laisse dire sans y croire, trop de compliments que m'adresse le sympathique desservant de la Tour des Martyrs.

Mes amis, j'ai donné ce Calvaire, pour l'amour du Bon Dieu qui nous a rachetés sur la croix, et que j'aime de tout mon cœur. Je l'ai donné parce que je conserve pour la paroisse de Saint-Célestin le plus doux des souvenirs. Je l'ai donné à la mémoire de mes parents qui ont gagné parmi vous de quoi me faire ce que je suis aujourd'hui, de quoi nous élever tous, mes frères et sœurs avec moi. »

Cette messe, dehors, sur cette montagne sainte, au pied du Maître crucifié, devant la Vierge, St-Jean, Madeleine, et les autres, a impressionné l'assistance au-delà de toute expression.

Tout le terrain du Sanctuaire avait été pavé avec goût et abandon. On a remarqué surtout l'inscription qui courait sur une bandelette surmontant la croix: « Quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. » (Saint Jean).

A midi, hélas, une pluie en orage bouleversa avec les décorations, le programme de la fête. Cette malheureuse pluie reprenant dans l'après-midi empêcha la bénédiction sur place du Calvaire.

La cérémonie commença à 3 heures, à l'église paroissiale, de moitié trop petite pour contenir une foule qui débordait sur le perron.

Mgr l'Evêque présent au trône présidait, assisté de M. le chanoine Lucien Hébert, curé de la Cathédrale et de M. l'abbé Antoni Marin, vicaire de Saint-Guillaume.

Le chœur était à peu près rempli du clergé régional.

M. le curé Belcourt, desservant de la Tour des Martyrs, adressa des

Deux personnes sont foudroyées près d'Yamaska

Samedi après-midi, au cours d'un orage, la foudre tombe sur la maison de M. Arthur Ethier. — Celui-ci est tué ainsi que sa jeune fille.

Une tragédie due à la foudre et où deux personnes ont perdu la vie et quatre enfants en bas âge ont été blessés a causé un vif émoi dans la paroisse d'Yamaska, samedi après-midi.

Lors de la tempête violente qui éclata samedi après-midi, vers cinq heures, la foudre tomba sur un gros arbre, près de la demeure de M. Arthur Ethier, non loin du village, puis se communiqua à un fil de fer servant à étendre le linge et qui était tendu entre l'arbre et la maison. A ce moment, il y avait une joyeuse réunion de parents et d'amis chez M. Ethier et quelques personnes causaient dans la cuisine. M. Ethier, 47 ans, et sa jeune fille, Juliette, 12 ans, furent tués instantanément tandis que quatre jeunes enfants furent brûlés dont l'un assez gravement.

La partie de la maison atteinte par la foudre a été fort endommagée. Le poêle a été brisé et toute la vaisselle qui se trouvait dans une armoire réduite en morceaux.

Un cheval qui se trouvait aussi près de la maison a été foudroyé.

Le Dr Gagnon, d'Yamaska, appelé d'urgence, prodigua les premiers soins aux blessés.

Une enquête a été tenue devant le Dr Cambré, de St-François du Lac, coroner du district.

Température

Le dernier bulletin météorologique que nous apprend que, dans le cours du mois de juin, on a enregistré à Drummondville une température moyenne de 63.5 degrés. La plus haute température fut enregistrée le 20 avec 88.5 degrés, et la plus basse le 8, avec 35 degrés. Il est tombé, durant ce mois, 4.01 pouces de pluie; nous avons eu du tonnerre les 3 et 30. La plus haute température du mois, pour la province, a été enregistrée à Lambton, le 6, avec 96 degrés.

Chez nos policiers

Le chef Moquin et ses hommes ont fait du bon travail depuis quelque temps.

On a arrêté d'abord, à Beauveville, un nommé Lépine d'Henrivassal, accusé d'avoir volé un cheval et une voiture. Le cheval appartenait à M. Valmore St-Onge, du cinquième rang de Drummondville, et la voiture à M. French, d'Henrivassal. Avec cet équipage, Lépine et sa famille, étaient partis à l'aventure. Le cheval fut échangé pour un autre chez M. H. Janelle, du Sième rang et 60 poules chez M. W. Blanchard, du Sième rang. Les deux jeunes gens ont été condamnés à une légère amende et aux frais de la Cour. Leur plus grande punition est d'avoir perdu leur emploi.

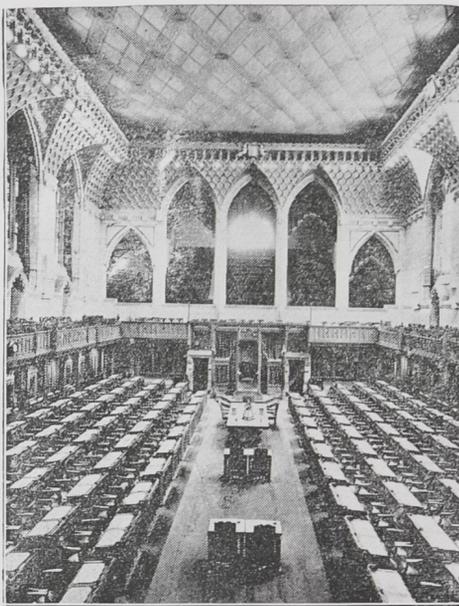
A LA CELANESE

Trois jeunes gens employés à la Canadian Celanese, Allyre Ruel, Théodore Raymond et Dorilla Bernier, ont été arrêtés sous l'accusation d'avoir volé de la soie. Ils ont plaidé coupables devant les juges de la Cour Supérieure. M. H. Janelle, et ont été condamnés à une légère amende et aux frais de la Cour. Leur plus grande punition est d'avoir perdu leur emploi.

VOLS DE POULES

Irénée Duff et Auguste Leclerc, de St-Germain, ont été arrêtés par le chef Moquin et ses hommes sous l'accusation d'avoir volé 40 poules chez M. H. Janelle, du Sième rang et 60 poules chez M. W. Blanchard, du Sième rang. Les deux jeunes gens ont été condamnés à une légère amende et aux frais de la Cour. Leur plus grande punition est d'avoir subi leur procès.

A LA CONFERENCE IMPERIALE



Vue intérieure de la Chambre des Communes à Ottawa, où s'ouvre aujourd'hui la Conférence impériale. Cette cérémonie sera présidée par le comte de Bessborough, gouverneur général.

L'Harmonie nous a fait honneur à Saint-Jean

Le grand festival annuel des fanfares fut un vrai succès malgré la température inclemente. — Un résumé du programme.

Le quatrième festival annuel des Fanfares d'amateurs de la province a eu lieu dimanche à St-Jean et a été un grand succès. Neuf fanfares venant de diverses villes de la province y ont pris part devant une foule de plus de 10,000 personnes.

Les fanfares qui ont pris part au festival sont le Cercle Philharmonique de Saint-Jean; l'Union Musicale de Joliette; l'Harmonie de Drummondville; l'Harmonie de Granby; l'Harmonie Bellevue de Valleyfield; l'Union Musicale de Trois-Rivières; la Philharmonie de Sherbrooke; l'Union Musicale de Shawinigan et le Cercle Philharmonique de Saint-Hyacinthe.

Les diverses fanfares ont paradié à travers les rues de la ville et les musiciens ont entendu la messe à l'église de Saint-Jean-Evangeliste. Au cours du festival un violent orage électrique est venu interrompre les fanfares, mais ce ne fut pas suffisant pour interrompre le concours.

Le festival s'est terminé le soir par un grand banquet donné à l'Hotel New Windsor. Le banquet était présidé par M. J. Gervais Marier. A la table d'honneur on remarquait: MM. Georges Duchesne, président de l'Association; J. A. Biette, maire de Joliette; Emery H. Fortier, député au fédéral de Saint-Jean; le docteur N. A. Sabourin; F. X. Boredeau, secrétaire de l'Association; ainsi que les représentants de Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Shawinigan, Trois-Rivières, Valleyfield, Joliette, Granby et Drummondville.

Au cours du banquet une montre en or fut présentée à M. Marier qui fait partie de la fanfare de Saint-Jean depuis 25 ans et est en maintenant le directeur.

LE PROGRAMME DE CHAQUE FANFARE

Chacune des neuf fanfares donna deux morceaux de son répertoire. Il serait encore difficile de dire quel aurait remporté la palme, si ce festival eût été un concours. Voici l'ordre où l'en entendit les fanfares:

- 1—Shawinigan, sous la direction de M. P. Filion, dans "Le retour au régiment" (marche); "Over there" (sélection).
- 2—Trois-Rivières, direction de M. Odilon Hudlot, dans "On the quarter deck" (marche); "Light Cavalry" (ouverture).
- 3—Joliette, direction de M. E. Provost, dans "Marche la mascara" (suite de Ballet); "Raymond" (ouverture).
- 4—Drummondville, direction de Léon Ringuet, "Rolling thunder" (marche); "Le lac des fées" (ouverture).
- 5—Sherbrooke, direction de M. Charles Delvenne, "Le vengeur" (marche); "Rhapsodie slave".
- 6—Valleyfield, direction de M. Louis-Jules Marsot, "The Vanisher Army" (marche postique); "Rose-Marie" (sélection).
- 7—Granby, direction de M. Flavien Casavant, "Richelleu" (marche); "In a Spanish City" (ouverture).
- 8—St-Hyacinthe, direction de M. Léon Ringuet, "Maréchal Joffre" (marche); "Yelva-Ressiger" (marche).
- 9—St-Jean, direction de M. J. Gervais Marier; "Wallabies" (marche); "Princess of India" (ouverture).

Comme d'habitude, notre fanfare fut en honneur et, soit dans les parades ou au concert, nos musiciens ont été vivement applaudis par les milliers d'auditeurs.

Développement industriel dans les C. de l'Est

La dernière lettre de la Southern Canada Power est très optimiste. — Les difficultés économiques ne se font pas trop sentir dans notre région.

La dernière lettre trimestrielle de la Southern Canada Power à ses actionnaires est encore marquée par un optimisme de bon aloi comme on peut en juger en en faisant la lecture.

« Nous sommes heureux, dit cette lettre, de rapporter que les affaires de votre compagnie se sont maintenues d'une manière satisfaisante au cours du dernier trimestre, ainsi qu'il ressort des chiffres comparatifs pour les périodes de douze mois terminées le 31 mai 1931 et 1932.

Recettes brutes \$2,326,520 \$2,287,952
Etats et entretien: 924,841 857,536
Recettes nettes 1,401,679 1,430,426

« Les entreprises industrielles aux Etats-Unis et ailleurs sont vivement intéressées par la conférence impériale et étudient les possibilités de manufacturer au Canada.

« A Granby, l'usine de la Manhattan Silk Company est presque terminée et l'outillage est prêt à être installé. D'autres entreprises de cette ville envisagent l'augmentation de leur matériel d'exploitation.

« A Richmond, l'usine de la Boston Last Company est en cours de construction et les travaux de la manufacture de chaussures; les machines sont attendues prochainement.

« Les perspectives sont très favorables pour le développement futur de la région desservie par votre compagnie. On espère que la province de Québec, ainsi que ses municipalités continueront à suivre leur règle de clairvoyance au sujet de la taxation.

« Votre compagnie, de même que les autres entreprises privées et leurs employés, ressentent les effets d'une législation partielle, qui exonère les entreprises d'utilité exploitées par l'état, de taxes auxquelles votre compagnie est soumise. Si le gouvernement fédéral voulait planifier votre compagnie sur le même pied que les services d'utilité exploités par l'état, la population de cette province en bénéficierait d'une façon très appréciable.

« Vos 25 magasins ont maintenu le chiffre de leurs ventes à la même moyenne qu'au cours de la dernière période et celles de nos mois de mal accusent une augmentation appréciable. On poursuit énergiquement des ventes spéciales d'articles à des prix raisonnables et on espère qu'elles se maintiendront bien.

« On a terminé une sous-station et un réseau de distribution pour desservir la ville de South Stukely et de ce fait, un certain nombre d'abonnés ont été reliés à nos réseaux.

« On construit aussi une ligne de transmission entre Richelleu et Mariville, pour relier cette ville à nos propres réseaux de transmission.

« Les usines et le matériel ont été maintenus dans le meilleur état possible et les conditions actuelles n'ont pas empêché votre compagnie de continuer à faire les améliorations nécessaires à ses propriétés.

« Nous nous efforçons sans cesse d'atteindre notre objectif, soit: l'amélioration du service pour satisfaire davantage nos abonnés. En conséquence, nous accueillons bienveillamment, toutes suggestions faites dans le but de rendre notre service plus effectif et d'améliorer nos rapports avec nos abonnés. Les suggestions de ce genre sont toujours reçues avec plaisir et soigneusement étudiées.

Le pont de Pierreville ouvert à la circulation

Pierreville. — Le nouveau pont qui traverse le Saint-François, à Pierreville, a été ouvert à la circulation, lundi.

Le comte de Bessborough gouverneur général du Canada a ouvert ce matin la conférence économique impériale

L'hon. M. Bennett, dans un bref discours, a fait connaître la ligne de conduite qu'il entend suivre. — Les conversations laissent entendre que tout le monde est disposé à consentir les sacrifices nécessaires pour que ces assises impériales soient un succès.

Le comte de Bessborough, gouverneur général du Canada, a ouvert officiellement la Conférence impériale ce matin à 11 heures. Tous les délégués, en cette circonstance, étaient rassemblés dans la salle des Communes de l'édifice du Parlement à Ottawa.

L'hon. M. Bennett a aussi adressé la parole et a fait connaître la ligne de conduite que les représentants canadiens entendent suivre au cours des délibérations. Sa déclaration a été très brève et il a surtout insisté sur l'urgence d'en venir à une entente de la façon la plus expéditive possible.

Tout le programme de la journée d'aujourd'hui se limite à cette séance d'ouverture et à un dîner officiel qui sera donné aux délégués.

On compte 272 délégués et conseillers techniques, secrétaires et autres. La délégation anglaise en comprend 78 et celle du Canada 77. Les autres sont moins nombreuses.

Tous les délégués réunis à Ottawa semblent résolus à faire de cette conférence un événement de première importance dans le développement du commerce dans l'Empire. Toutes les délégations souhaitent que la conférence ne se termine pas par des résolutions, mais par des accomplissements solides. Des discussions préliminaires ont déjà préparé les votes, l'honorable Stanley Bruce, chef de la délégation australienne, ne cache pas que l'Australie désire une extension de son traité commercial avec le Canada. L'Inde, qui n'a jamais pleinement accepté le régime des préférences impériales, l'Inde qui ne consent des laux préférentiels à l'Angleterre que sur les cotonnades et l'acier, est prête à considérer tout arrangement raisonnable. Et la Grande-Bretagne, le plus gros pays commercial, est placée sous un nouveau régime fiscal et disposée à offrir préférence pour préférence. Tout porte à croire que le système anglais de quote-part pour le blé canadien, qui rencontre l'opposition des producteurs canadiens, sera bientôt lettre morte.

« Les entreprises industrielles aux Etats-Unis et ailleurs sont vivement intéressées par la conférence impériale et étudient les possibilités de manufacturer au Canada.

« A Granby, l'usine de la Manhattan Silk Company est presque terminée et l'outillage est prêt à être installé. D'autres entreprises de cette ville envisagent l'augmentation de leur matériel d'exploitation.

« A Richmond, l'usine de la Boston Last Company est en cours de construction et les travaux de la manufacture de chaussures; les machines sont attendues prochainement.

« Les perspectives sont très favorables pour le développement futur de la région desservie par votre compagnie. On espère que la province de Québec, ainsi que ses municipalités continueront à suivre leur règle de clairvoyance au sujet de la taxation.

« Votre compagnie, de même que les autres entreprises privées et leurs employés, ressentent les effets d'une législation partielle, qui exonère les entreprises d'utilité exploitées par l'état, de taxes auxquelles votre compagnie est soumise. Si le gouvernement fédéral voulait planifier votre compagnie sur le même pied que les services d'utilité exploités par l'état, la population de cette province en bénéficierait d'une façon très appréciable.

« Vos 25 magasins ont maintenu le chiffre de leurs ventes à la même moyenne qu'au cours de la dernière période et celles de nos mois de mal accusent une augmentation appréciable. On poursuit énergiquement des ventes spéciales d'articles à des prix raisonnables et on espère qu'elles se maintiendront bien.

« On a terminé une sous-station et un réseau de distribution pour desservir la ville de South Stukely et de ce fait, un certain nombre d'abonnés ont été reliés à nos réseaux.

« On construit aussi une ligne de transmission entre Richelleu et Mariville, pour relier cette ville à nos propres réseaux de transmission.

« Les usines et le matériel ont été maintenus dans le meilleur état possible et les conditions actuelles n'ont pas empêché votre compagnie de continuer à faire les améliorations nécessaires à ses propriétés.

« Nous nous efforçons sans cesse d'atteindre notre objectif, soit: l'amélioration du service pour satisfaire davantage nos abonnés. En conséquence, nous accueillons bienveillamment, toutes suggestions faites dans le but de rendre notre service plus effectif et d'améliorer nos rapports avec nos abonnés. Les suggestions de ce genre sont toujours reçues avec plaisir et soigneusement étudiées.

Pierreville. — Le nouveau pont qui traverse le Saint-François, à Pierreville, a été ouvert à la circulation, lundi.

D'ANGLETERRE



Sir Douglas Newton, M. P. K. B. E., membre de la délégation anglaise à la Conférence.

On signe enfin le traité de canalisation

Washington et Ottawa sont parfaitement d'accord à ce sujet. — Une entreprise de grande envergure.

Washington. — Le Canada et les Etats-Unis se sont entendus par un traité pour l'établissement de la voie navigable du St-Laurent dont les travaux coûteront \$800,000,000.

Au cours d'une brève cérémonie au département d'Etat, Henry L. Stimson a signé le traité au nom des Etats-Unis et l'hon. W.-D. Herridge au nom du Canada.

En suspens durant 11 années, le gigantesque projet pour le développement du Saint-Laurent, sur une longueur de 180 milles, entre Montréal et le lac Ontario, exigera des travaux qui dureront 8 années.

L'exécution du projet permettra aux vaisseaux océaniques de pénétrer au cœur même du continent américain, en même temps qu'il sera produit jusqu'à 2,000,000 chevaux-vapeur d'énergie électrique, cette énergie devant être divisée entre les sections canadiennes et américaines qui se trouvent sur la région canalisée.

Les deux administrations sont donc maintenant liées, mais pour que le pacte soit en vigueur il faudra encore obtenir l'approbation des corps législatifs des deux pays.

On trouvera, dans une autre page, le texte complet du traité.

Réunion d'anciennes élèves à St-Germain

Saint-Germain de Grantham — Plus de 100 anciennes élèves ont assisté à la première réunion de l'Association du Couvent de Saint-Germain de Grantham. De 1 à 3 h. p.m. il y eut présentation d'hommages des anciennes aux religieuses, visite du couvent et inscription dans le registre. A 3 heures, eut lieu la réception officielle. Une adresse de bienvenue fut lue aux anciennes par les élèves actuelles. Mme R.-O. Blanchard, présidente du comité, y répondit, puis M. le curé R. Génereux, aumônier de l'association prononça une allocution. On se rendit ensuite à l'église assister au salut du Saint-Sacrement. La chorale des élèves actuelles exécuta un joli programme. Le banquet eut lieu à 6 heures, puis la soirée se passa en causeries intimes.

PROPOS ET POTINS

Ces Gypsies

On se rappelle sans doute que, l'an dernier, certaine troupe de Gypsies a fait des siennes dans notre région, soutirant de l'argent à de braves gens et semant aussi un peu la terreur dans certaines paroisses rurales. Il apert que ces visiteurs peu désirables sont encore en excursion dans notre province. Quelques-uns ont été arrêtés, récemment, pour vols, dans la région de Montréal. On en a signalé d'autres dans les Cantons de l'Est, et il en a même été vu tout près de notre ville.

Puisque les autorités ne peuvent s'organiser pour arrêter complètement les incursions de ces nomades, notre population ferait bien de prendre elle-même tous les moyens possibles de se protéger. Il vaut mieux s'abstenir de tout rapport avec des gens de cet acabit. Leurs costumes bigarrés, leurs nombreux et lourds bracelets, leurs colliers de verre multicolores et leurs pendants d'oreilles énormes n'assurent pas à ces diseuses de bonne aventure une plus grande clairvoyance dans l'avenir. Comme toutes les autres voyantes, elles ne sont que des exploiteuses de la naïveté populaire.

S'il est nécessaire, pour une raison ou pour une autre, de venir en contact avec ces touristes parasites, on serait sage d'user de beaucoup de prudence.

Dettes provinciales

D'après le rapport du bureau fédéral des statistiques, la dette actuelle de la province de Québec est de \$76,735,292. C'est un montant élevé sans doute, mais si l'on considère que la dette de la province d'Ontario se totalise à \$398,821,844, on doit encore s'estimer chanceux de vivre sur le sol du Québec.

En seconde position, dans le Dominion canadien, pour la population, Québec arrive cependant qu'en quatrième place par sa dette obligatoire. L'année dernière, les intérêts qu'elle a dû honorer se totalisaient à \$2,731,385, comparativement à \$14,467,854 pour l'Ontario; \$4,011,920 pour la Colombie britannique; \$3,992,058 pour le Manitoba, et \$3,654,063 pour l'Alberta.

La province de Québec, grâce à cette excellente situation financière, peut encore emprunter à des taux d'intérêt beaucoup plus bas que les autres provinces.

C'est un rapport consolant dans les temps difficiles que nous traversons.

Mécontentement

Des représentants d'associations agricoles d'Ontario et de Québec, au nombre de plusieurs centaines, se sont rendus à Ottawa, ces jours derniers, pour prier M. Bennett de noter leurs revendications. Celui-ci, toutefois, s'est excusé de ne pouvoir leur accorder une seule minute d'entretien. Les délégués, nous disent les journaux, se sont montrés mécontents et ont même fait des démonstrations hostiles.

Il est vrai qu'à la veille de la Conférence impériale, le temps n'était pas des mieux choisis pour aller assiéger le premier ministre sans avoir demandé d'avance une entrevue; mais M. Bennett a été un peu sec, il faut l'admettre. Une entrevue de dix minutes, telle que demandée, ne constituait pas un retard appréciable au travail du premier ministre. Et il se serait rendu agréable à une grande foule de ses administrés, soit la presque totalité des agriculteurs de deux provinces.

Au Canadien National

La retraite de Sir Henry Thornton comme président des chemins de fer nationaux n'a pris personne par surprise; elle était prévue depuis assez longtemps déjà. Comme on pouvait s'y attendre, le démissionnaire a donné pour raison les critiques dont il a été l'objet depuis quelque temps. « Je crois, a-t-il dit, que l'exploitation de cette compagnie ne peut être conduite avec succès que si tout le pays seconde de tout cœur les efforts de l'administration ». C'est parce qu'il réalise ne pouvoir obtenir cette confiance et ce support qu'il donne sa démission.

Son successeur, M. Hungerford, natif de Berford et qui a commencé sa carrière à Farnham, est l'un des hommes les mieux vus dans les milieux ferroviaires du continent. Il prend une charge très lourde, car l'exploitation d'un chemin de fer est loin d'être une tâche facile dans les temps difficiles que nous traversons.

(Suite à la page 5)

TRAGEDIE DE L'AVIATION



Photo prise lorsqu'un aéronef, récemment, un avion qui est tombé dans la rivière Actonsham, près de New Bedford, Mass. Cet accident a coûté la vie à deux personnes, Philip S. Mostrom et Philip S. Powell qui l'ont vu à gauche; A. W. S. Agar, qui l'ont vu à droite s'en est tiré avec des blessures plus douloureuses que graves.

La Vie Sportive

Le club de baseball Lachine sera l'adversaire de l'équipe locale dimanche au terrain Ferland

Le vainqueur du fameux Forest Frères vient ici de grandes ambitions et nos hommes auront besoin de se surpasser pour gagner la partie.

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Le Drummondville aura son équipe régulière. Les amateurs peuvent exhiber une des plus brillantes équipes de la présente saison...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

Meek que nos amateurs connaissent bien pour l'avoir vu à l'œuvre avec le club Magog...

Les visiteurs viendront ici avec de grandes ambitions. Il faut reconnaître que l'équipe de Lachine est l'une des plus redoutables de la province...

GOLF

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

M. Dominique Courchesne, courtier en assurance de cette ville, membre du Drummondville Golf Club...

Une jeune fille de Granby se classe en première position lors d'un tournoi organisé au Drummondville Golf Club

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

Mlle Muriel MacDonald, membre du club de golf de Granby, s'est distinguée d'une manière spéciale dans un tournoi de golf...

STE-BRIGITTE

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

Ces jours derniers, M. et Mme Rowley Menard, M. et Mme Levesque Smith, de Montréal, ainsi que M. et Mme Pierre Houle et leurs fillettes, Françoise et Simone...

On se fie à un capitaine d'expérience

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

Durant les 63 dernières années, la Banque Royale du Canada a connu toutes sortes de conditions — guerres, mauvaises récoltes, périodes de prospérité et paniques financières — chaque expérience déclinant ses forces...

NOTES LOCALES

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

M. Jean Lecorne a passé la fin de semaine à New York, en l'occurrence de l'Union des Municipalités.

PROPOS ET POTINS

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

L'avenir seul nous dira si les avisotis ont été bien inspirés en acceptant ce changement de direction.

Les livres canadiens ont un grand succès

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Les livres canadiens commencent à connaître des succès qui méritent d'être soulignés. Ainsi, l'éditeur Albert Lévesque nous informe que des Quarante-cinq livres publiés depuis le début de l'année dernière ont été vendus à plus de 100,000 exemplaires.

Service — AUTOBUS — Service

Départ de Drummondville, St-Léonard, Ste-Angele 6.30 heures du matin — 12.45 après-midi. Départ de Drummondville, Ste-Perpette, Ste-Monique, Nicolet. 6.30 hrs du matin — 12.30 hrs après-midi. Autobus à louer pour tous genres de voyages D. BOURGEOIS 114 RUE HERIOT DRUMMONDVILLE, QUE. TEL. 177

Eastern Steel Products, Ltd. 1335 Desjardins, Montréal, Qué. Assortiment de produits métalliques, lames, tôles, plaques, tubes, etc.

GRANDES NECESSITES Pour Menager Partout! Juste dans l'armoire de temps, sont les trois premiers indispensables de la cuisine.

COLEMAN LAMP AND STOVE COMPANY LTD. TORONTO, ONTARIO. Les poeles, lampes et tous les produits COLEMAN sont vendus à Drummondville par N. PELLETIER & FILS.

TABLETTES BABY'S OWN de Dr. Williams. "Je trouve que les Tablettes Baby's Own sont le meilleur des remèdes pour diarrhées de l'été, colique, tendues et autres maux d'estomac."

ACHETEZ VOS TAPISSERIES A 85 CENTIMS DANS LA PIASTRE 3500 ROULEAUX — 150 MODELES DE CHOIX N. PELLETIER & FILS

IL ME SEMBLAIT QUE TU OUBLIERAIS D'APPORTER CE ROULEAU DE FIL — QUAND C'EST POUR MOI, TU NE PENSES A RIEN — IL N'Y A PAS DE DANGER QUE TU OUBLIES TA BOSWELL PAR EXEMPLE!

LA LOI DE FAILLITE AVIS vous est par les présentes donné que URGEL JUTRAS, Cultivateur de St-Théodore d'Acton a obtenu le mandat de liquidation de son entreprise agricole.

CHAPEAUX pour hommes nettoyés et bloqués \$1.00 St-Onge 70 rue Hériot

Southern Canada Power Company Limited "Appartenant à ceux qu'elle sert" 94 RUE HERIOT, au sous-sol de la Pharmacie Lafontaine.

BASEBALL A DRUMMONDVILLE Dimanche le 24 juillet 1932 AU TERRAIN FERLAND LACHINE vs DRUMMONDVILLE Le club de Lachine vient de remporter une belle victoire sur le FOREST FRERES dimanche dernier. Cette partie promet d'être la plus importante de la saison.

Grande Matinée de Courses SAMEDI le 23 juillet 1932 A 1 hre p. m. (Heure Avancée) AU TERRAIN FERLAND PROGRAMME SPECIAL de LAISONS 35 chevaux des plus classés de la province de Québec, d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, ce qui permettra au public d'assister à des courses plus discutées qui sauront captiver au plus haut degré l'attention et l'intérêt de l'assistance.

4 Bourses seront disputées comme suit: Classe Bourse Ouverte \$125.00 Classe 2.25 \$100.00 Classe 2.18 \$100.00 Classe 2.30 \$75.00

Ces classes sont remplies par des chevaux d'égale force, ce qui promet des phases du plus haut intérêt et des moments de surexcitation. Un numéro des plus intéressants sera exécuté par la pouliche MORNING FLOWER, propriété de M. Alf. Hivon de Granby, courant le plein mille sans conducteur contre un autre cheval.

LA FÊTE DE SAINTE ANNE Comme les années passées, le Sanctuaire de la Tour des Martyrs va célébrer avec éclat la fête de la Bonne Sainte Anne, le 26 juillet prochain. La fête, comme d'habitude, est préparée par les deux exécutifs d'une neuvième assemblée. Les programmes de la fête sont: un banquet à 7 heures, un service religieux à 8 heures, un concert à 9 heures, un sermon à 10 heures, un service religieux à 11 heures, un concert à 12 heures, un service religieux à 13 heures, un concert à 14 heures, un service religieux à 15 heures, un concert à 16 heures, un service religieux à 17 heures, un concert à 18 heures, un service religieux à 19 heures, un concert à 20 heures, un service religieux à 21 heures, un concert à 22 heures, un service religieux à 23 heures, un concert à 24 heures, un service religieux à 25 heures, un concert à 26 heures, un service religieux à 27 heures, un concert à 28 heures, un service religieux à 29 heures, un concert à 30 heures, un service religieux à 31 heures, un concert à 32 heures, un service religieux à 33 heures, un concert à 34 heures, un service religieux à 35 heures, un concert à 36 heures, un service religieux à 37 heures, un concert à 38 heures, un service religieux à 39 heures, un concert à 40 heures, un service religieux à 41 heures, un concert à 42 heures, un service religieux à 43 heures, un concert à 44 heures, un service religieux à 45 heures, un concert à 46 heures, un service religieux à 47 heures, un concert à 48 heures, un service religieux à 49 heures, un concert à 50 heures, un service religieux à 51 heures, un concert à 52 heures, un service religieux à 53 heures, un concert à 54 heures, un service religieux à 55 heures, un concert à 56 heures, un service religieux à 57 heures, un concert à 58 heures, un service religieux à 59 heures, un concert à 60 heures, un service religieux à 61 heures, un concert à 62 heures, un service religieux à 63 heures, un concert à 64 heures, un service religieux à 65 heures, un concert à 66 heures, un service religieux à 67 heures, un concert à 68 heures, un service religieux à 69 heures, un concert à 70 heures, un service religieux à 71 heures, un concert à 72 heures, un service religieux à 73 heures, un concert à 74 heures, un service religieux à 75 heures, un concert à 76 heures, un service religieux à 77 heures, un concert à 78 heures, un service religieux à 79 heures, un concert à 80 heures, un service religieux à 81 heures, un concert à 82 heures, un service religieux à 83 heures, un concert à 84 heures, un service religieux à 85 heures, un concert à 86 heures, un service religieux à 87 heures, un concert à 88 heures, un service religieux à 89 heures, un concert à 90 heures, un service religieux à 91 heures, un concert à 92 heures, un service religieux à 93 heures, un concert à 94 heures, un service religieux à 95 heures, un concert à 96 heures, un service religieux à 97 heures, un concert à 98 heures, un service religieux à 99 heures, un concert à 100 heures.

DEJEUNER FAVORI DES PAPAS Le club de baseball local s'est rendu à Montréal, dimanche dernier, où il a joué au Brown's Stadium, contre le Ville Emard. Le résultat final fut de 7 à 3 en faveur de l'équipe de la métropole. L'assistance était considérable et l'on tient compte de la mauvaise température. La partie fut très rapide, n'ayant duré qu'une heure et quarante minutes. Ce fut un excellent duel de lanceurs entre Frank De

A CEUX QUI DESIRENT GAGNER DE L'ARGENT!

Surveillez La Parole de la semaine prochaine et lisez l'annonce de deux pages qui y sera publiée.

Une aubaine sans précédent dans un temps où tous achèvent de sécher de crainte et ne font plus leur effort habituel.

Texte du traité de la canalisation

Ottawa. — Le gouvernement a communiqué le texte officiel français suivant du traité conclu entre Ottawa et Washington pour la canalisation du Saint-Laurent:

Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, pour le Dominion du Canada, et le Président des Etats-Unis d'Amérique.

Reconnaissant que la construction d'un canal navigable, d'une profondeur de pas moins de 27 pieds, pour la navigation intérieure du continent de l'Amérique du Nord par voie des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent jusqu'à la mer, et l'aménagement hydro-électrique se rattachant à ce projet, entraînerait des bénéfices importants et durables pour l'agriculture et les intérêts manufacturiers et commerciaux des deux pays, et

Considérant de plus que le projet a été étudié et trouvé praticable par la Commission Conjointe Internationale, la Commission Conjointe des Ingénieurs et par des commissions consultantes nationales, et

Reconnaissant qu'il est désirable d'effectuer un règlement permanent des questions soulevées par le détournement des eaux dans les Grands Lacs, et

Considérant qu'il est d'importantes sections du projet ont déjà été construites, et

Prenant note de la déclaration du gouvernement du Canada à l'effet que l'intention est de pourvoir, pas plus tard qu'à la date du parachèvement du canal à eau profonde dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent, à l'achèvement du nouveau canal Welland et de canaux dans la section Soulanges et Lachine du côté canadien du fleuve Saint-Laurent, lesquels fourniront des ports d'attaches importants, et

Prenant note de la déclaration du gouvernement des Etats-Unis à l'effet que son intention est de pourvoir, pas plus tard qu'à la date du parachèvement du canal à eau profonde dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent, à l'achèvement des ouvrages dans les Grands Lacs, en amont du lac Érié, lesquels

fourniront des ports d'attaches importants.

Ont décidé de conclure un traité afin d'assurer l'achèvement du projet de la canalisation du Saint-Laurent, et pour les raisons ci-haut mentionnées, et ont nommé, à cet effet, comme leurs plénipotentiaires respectifs:

Sa Majesté le Roi de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et des Dominions britanniques au delà des mers, Empereur des Indes, pour le Dominion du Canada:

L'honorable William Duncan Herridge, G.P., D.S.O., M.C., Envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire du Canada aux Etats-Unis d'Amérique;

Le Président des Etats-Unis d'Amérique:

L'honorable Henry Lewis Stimson, Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique;

Qui, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs trouvés en bonne et due forme, ont convenu des Articles suivants:

ARTICLE PRELIMINAIRE

Dans le présent traité, à moins qu'il ne soit fait mention du contraire, les expressions:

(a) "Commission conjointe internationale" signifie la Commission nommée en vertu des stipulations du Traité des Eaux Limitrophes de 1909;

(b) "Commission conjointe des Ingénieurs" signifie la Commission nommée en vertu d'une entente entre les gouvernements à la suite des recommandations de la Commission Conjointe Internationale à la date du 19 décembre 1921, et le "rapport final de la Commission conjointe des Ingénieurs" signifie le rapport daté du 9 avril 1932;

(c) "Réseau des Grands Lacs" signifie les lacs Supérieurs, Michigan, Huron, Érié et Ontario et les eaux communicantes, y compris le lac St-Clair;

(d) "Fleuve Saint-Laurent" signifie le fleuve connu sous ce nom et comprend les chenaux des rivières et les lacs formant partie des chenaux des rivières, à partir de l'embouchure du lac Ontario jusqu'à la mer;

(e) "Limite internationale" signi-

fic la limite internationale entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique telle que fixée par les traités existants;

(f) "Section internationale" signifie la partie du fleuve Saint-Laurent traversée par la limite internationale et qui s'étend de Tibbets Point, à l'embouchure du lac Ontario, jusqu'au village de Saint-Régis, à la source du lac St-François;

(g) "Section canadienne" signifie la partie du fleuve Saint-Laurent qui se trouve entièrement en Canada et qui s'étend des limites de l'Est de la section internationale jusqu'au port de Montréal;

(h) "Section des Mille-Iles" signifie la partie Ouest de la section internationale, qui s'étend de Tibbets Point à Chimney Point;

(i) "Section internationale des rapides" signifie la partie Est de la section internationale, qui s'étend de Chimney Point au village de St-Régis;

(j) "Gouvernements" signifie le gouvernement du Dominion du Canada et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique;

(k) "Pays" signifie le Canada et les Etats-Unis d'Amérique.

ARTICLE I

En ce qui concerne les ouvrages de la section internationale, le Canada convient, en conformité avec le projet décrit dans le rapport final de la Commission conjointe des Ingénieurs,

(a) de construire, exploiter et entretenir les ouvrages de la section des Mille-Iles en aval de Oak Point;

(b) de construire, exploiter et maintenir un canal latéral avec une écluse de l'autre côté de Chrysler Island;

(c) de construire les ouvrages requis pour la réhabilitation du côté canadien de la limite internationale.

ARTICLE II

En ce qui concerne les ouvrages de la section internationale, les Etats-Unis conviennent, en conformité avec le projet décrit dans le rapport final de la Commission conjointe des Ingénieurs,

(a) de construire, exploiter et entretenir les ouvrages de la section des Mille-Iles en amont de Oak Point;

(b) de construire, exploiter et entretenir un canal latéral avec des écluses de l'autre côté de Barnhart Island;

(c) de construire les ouvrages requis pour la réhabilitation du côté américain de la limite internationale.

ARTICLE III

Les Hautes Parties Contractantes conviennent que la construction des ouvrages en vertu du présent traité ne confèrera à aucune d'elles des droits de propriété ou une juridiction législative, administrative ou autre dans le territoire de l'autre Partie, et que les ouvrages construits en vertu des clauses de ce traité constitueront une partie du territoire du pays dans lequel ils sont situés.

ARTICLE IV

Les Hautes Parties Contractantes conviennent:

(a) que chaque Partie est, par le présent traité, déchargée de responsabilité en ce qui concerne les dommages ou torts causés aux personnes ou aux biens dans le territoire de l'autre Partie par une action autorisée ou prévue par le présent traité;

(b) qu'elles assument séparément la responsabilité et les dépenses de l'acquisition de terres ou intérêts en terres dans leurs territoires respectifs, qui pourraient être nécessaires à l'exécution des clauses de ce traité.

ARTICLE V

Le traité sera ratifié suivant les méthodes constitutionnelles des Hautes Parties Contractantes. Les ratifications seront échangées à Ottawa ou à Washington aussitôt que possible et le traité entrera en vigueur le jour de l'échange des ratifications.

En fait de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé ce traité en double et y ont apposé leurs sceaux. Fait en la cité de Washington, le dix-huitième jour de juillet de l'année mil neuf cent trente-deux.

ANNEXE A

COMMISSION DE LA SECTION INTERNATIONALE DES RAPIDES DU SAINT-LAURENT

(a) La Commission, établie en vertu de l'article III de ce traité, fonctionnera seulement comme une commission internationale établie en vertu et contrôlée par les termes de ce traité. Elle sera composée, d'une manière générale, aux pouvoirs législatifs ou exécutifs ou, excepté tel que prévu ci-après, aux autorités judiciaires de l'un ou l'autre pays, mais elle sera soumise à la présente entente ou aux ententes subséquentes;

(b) les modifications mentionnées à l'article III de ce traité seront considérées comme étant en force après confirmation par un échange de notes entre les gouvernements;

(c) la Commission aura le pouvoir de promulguer des ordres, règlements, et dits ordres, règlements ou règlements, avec leurs amendements, modifications ou rappels, seront en force après confirmation par un échange de notes entre les gouvernements;

(d) les gouvernements seront en droit d'inspecter les plans, propositions, projets ou règlements, et d'inspecter et de faire la vérification des livres et autres archives de la Commission;

(e) afin de permettre à la Commission de remplir d'une manière efficace les devoirs qui lui sont imposés par ce traité, il est convenu que les autorités compétentes des pays prendront les moyens néces-

saire pour lui conférer les capacités, pouvoirs et responsabilités qui suivent:

1. les capacités, pouvoirs et responsabilités qui sont logiquement subordonnés à l'établissement de la Commission et les devoirs et fonctions qui lui sont imposés par ce traité; les capacités, pouvoirs et responsabilités énumérés subséquentement n'ont pas pour objet de limiter la généralité de cette clause;

2. la capacité de s'engager, d'initier des poursuites et d'être poursuivie au nom de la Commission;

3. l'exemption de responsabilité des membres de la Commission en ce qui concerne les actes et responsabilités de la Commission et, réciproquement, la responsabilité générale de la Commission en ce qui concerne ses propres actes, ceux de ses employés et de ses agents, comme si la Commission était un corps constitué en corporation en vertu des lois de l'un ou l'autre pays;

4. le pouvoir d'obtenir les services d'ingénieurs, d'avocats, d'agents ou d'employés en général;

5. le pouvoir de prendre les arrangements nécessaires pour la compensation des ouvriers, soit directement, soit avec les autorités compétentes ou les agents de l'un ou l'autre pays, de façon à assurer aux ouvriers et à leurs familles des droits de compensation, équivalents à ceux qu'ils recevraient dans la province d'Ontario en ce qui concerne les parties des ouvrages situées en territoire canadien, ou les ouvrages équivalents tels que mentionnés dans l'article III (b) de ce traité, ou dans l'état de New York en ce qui concerne le reste des ouvrages.

(f) la Commission sera soumise à la juridiction des tribunaux fédéraux de deux pays, respectivement, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne les questions surgissant des ouvrages situés en territoire canadien ou des ouvrages équivalents, tels que mentionnés à l'article III 9BC de ce traité, la Commission sera soumise à la juridiction de la Cour de l'Échiquier du Canada, et, en ce qui concerne le reste des ouvrages, à la juridiction des tribunaux fédéraux de première instance des Etats-Unis; des droits d'appel seront aussi établis, analogues à ceux qui existent en pareils cas entre les Cours respectives et les tribunaux compétents dans les pays respectifs; toutefois, dans le cas de réclamation faite à la Commission pour un montant excédant cinquante mille dollars (\$50,000), l'un ou l'autre gouvernement pourra porter la question en appel devant un tribunal d'arbitrage après que la réclamation aura été jugée et que le jugement aura été rendu par un tribunal compétent de première instance ci-haut mentionné. Ce renvoi devra être exécuté par un avis de la part de la Commission évoquant cette clause à l'autre gouvernement et à la Cour, cet avis devra être signifié en dedans de quatre-vingt-dix (90) jours après la déposition dudit jugement, et cet avis donnera au tribunal le droit de juger de l'appel, ou occasionnera le transfert des appels déjà signifiés à ce tribunal. Le tribunal consistera en trois membres qui tous doivent tenir ou avoir tenu un haut office.

(g) En vue de la nécessité de coordonner l'ouvrage entrepris par la Commission et l'aménagement de la force hydraulique dans les pays respectifs, la Commission aura l'autorité:

1. de passer des contrats avec toute agence de l'un ou l'autre pays qui sera autorisée à aménager la force hydraulique dans la section internationale, pour les services d'ingénieurs nécessaires aux plans et à la construction des usines de force hydraulique;

2. de différer la construction de la partie des ouvrages de force hydraulique se rapportant à l'installation de la machinerie et de l'outillage de l'usine génératrice, et de passer des contrats avec toute agence de l'un ou l'autre pays qui pourra être autorisée à aménager la force hydraulique, pour la construction des dites parties qui aura été différée.

(h) la rémunération, les dépenses générales et autres des membres de la Commission seront réglées et

payées par les gouvernements respectifs, et toutes les autres dépenses de la Commission seront défendues à même les fonds mentionnés à l'article III de ce traité.

(i) Les gouvernements conviennent:

1. de permettre l'entrée du personnel engagé par la Commission dans leur pays respectif, en-dessous du territoire immédiatement adjacent à la section internationale, et de déterminer par un échange de notes entre les gouvernements, d'exempter ce personnel de leurs lois et règlements d'immigration en-dans de ce territoire;

2. d'exempter de droits d'importation d'accise ou de taxe de vente, ou de taxes impôts, toutes les fournitures et tous les matériaux achetés par la Commission dans l'un ou l'autre pays pour son usage propre.

(j) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(k) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(l) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(m) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(n) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(o) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(p) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(q) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(r) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(s) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(t) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(u) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(v) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(w) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(x) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(y) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(z) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(aa) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ab) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ac) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ad) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ae) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(af) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ag) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ah) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ai) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(aj) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ak) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(al) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(am) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(an) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ao) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ap) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(aq) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ar) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(as) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(at) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(au) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(av) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(aw) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ax) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(ay) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

(az) la Commission continuera d'exister tant que ses devoirs, tels que déterminés par l'article III de ce traité n'auront pas été complètement remplis. Les gouvernements pourront, en tout temps, réduire le nombre des membres de la Commission établie par l'article III de ce traité, sur chaque gouvernement resté en vigueur. Quand les devoirs de la Commission seront complétés, les gouvernements s'entendront en vue de dissoudre la Commission de ses fonctions.

qu'elles auront le droit d'utiliser dans ce but l'eau nécessaire à l'exploitation des dites commodités.

ARTICLE VII

Les Hautes Parties Contractantes conviennent que les droits de navigation accordés en vertu des clauses des traités existant entre Sa Majesté et les Etats-Unis d'Amérique seront maintenus, nonobstant les clauses expiratoires contenues dans l'un quelconque de ces traités, et déclarant que ces traités continueront à avoir effet sur les navires, vaisseaux et bateaux de chaque Haute Partie Contractante des droits de navigation sur le fleuve Saint-Laurent et le réseau des Grands Lacs, y compris les canaux déjà construits ou qui pourront l'être dans l'avenir.

ARTICLE VIII

Les Hautes Parties Contractantes, reconnaissant leur intérêt commun dans le maintien des niveaux du réseau des Grands Lacs, conviennent:

(a) que la quantité d'eau détournée des Grands Lacs à travers le canal de drainage de Chicago sera réduite, d'ici au 31 décembre 1938, à la quantité permise jusqu'à cette date par le décret de la Cour Suprême des Etats-Unis, du 21 avril 1930;

2. dans le cas où le gouvernement des Etats-Unis proposerait, en vue d'une nécessité urgente, une augmentation du détournement d'eau permis, et dans le cas où le Canada s'opposerait à l'augmentation projetée, la question sera soumise, pour décision finale, au tribunal d'arbitrage qui aura le pouvoir d'autoriser, pour le temps et la quantité nécessaires dans un tel cas, une augmentation du volume d'eau détourné au-dessus des limites fixées au sous-paragraphe précédent, et de stipuler les dispositions de compensation jugées justes et équitables; le tribunal d'arbitrage consistera en 3 membres, dont un sera nommé par chaque gouvernement, et le troisième, qui sera le président, sera choisi par les gouvernements;

(b) qu'aucun détournement d'eau des Grands Lacs, dans le territoire international ne sera dorénavant effectué dans une autre ligne de partage des eaux sans autorisation de la Commission internationale conjointe, excepté le détournement mentionné au paragraphe (a) du présent article;

(c) que chaque gouvernement mesurera, dans son propre territoire, le volume d'eau qui pourra, à chaque endroit, être détourné des Grands Lacs ou y être ajouté, et déclarera les dites mesures à l'autre gouvernement bi-annuellement;

(d) que, dans le cas où des détournements seraient effectués dans les Grands Lacs, provenant de lignes de partage des eaux se trouvant entièrement en-dedans des limites de l'un ou l'autre pays, le droit exclusif à l'usage d